

délégués - en exercice ...	97
- présents ou représentés	53
Pouvoirs	7
Total votants	60

Affaire n°105/03-2023

CONVENTION ANNUELLE AVEC LE CENTRE DE
GESTION 77 POUR BENEFICIER DU SERVICE DE
MEDECINE PROFESSIONNELLE ET PREVENTIVE.
- ADHESION -

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU SIETOM
SEANCE DU 6 MARS 2023**

L'An deux mil vingt-trois le lundi 6 mars à 18 heures, le Comité Syndical du syndicat mixte pour l'enlèvement et le traitement des ordures ménagères de la région de Tournan-en-Brie (SIETOM), dûment convoqué le 27 février 2023 s'est réuni au siège du syndicat à Tournan-en-Brie sous la présidence de Monsieur Dominique Rodriguez, Président.

Secrétaire de séance : Michèle Benech

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Représentant la communauté de communes Brie des Rivières et Châteaux (CCBRC):

Bruno REMOND Jean-Paul MOSNY, Guillaume CHATELOT, Jean-Paul BONVOISIN, Louis Marie SAOUT, Jean-Claude OMNES, Jean-Michel METIVIER, Jean-Pierre FERNANDES, Jean-Pierre MEUDEC, Virginie BRINJEAN, Jean-Claude COCHET, Marc HOUOT, Alain BRUCHER, Jacqueline MOERMAN, Daniel SARAZIN, Eric PIOT, titulaires et Xavier KERSUAL, Pierre MURON, Geneviève SCHEMBRI, Martine WESOLOWSKI, suppléants.

Représentant la communauté de communes l'Orée de la Brie (CCOB):

Pascale PRUNET, titulaire.

Représentant la communauté d'agglomération Melun Val de Seine (CAMVS):

Yannick PONCE, Michelle BOUILLAND CHAUVEAU, titulaires.

Représentant la communauté d'agglomération Marne et Gondoire (CAMG) :

Denis THOUVENOT, titulaire.

Représentant la communauté d'agglomération Paris Vallée de la Marne (CAPVM) :

Dominique BECQUART, Flora PHONGPRIXA, Jean-Pierre MOUILLOT, Jean-Pierre FOUBERT, Gladys CELANIE, titulaires.

Représentant la communauté de communes Les Portes briardes entre villes et forêts (CCPB) :

Dominique BENOIT, Marie-Paule DEVAUCHELLE, Olivier MATHEROT, Christian TIENNOT, Patrick VORDONIS, Suzanne BARNET, Marie-Laure MORELLI, Patrick SALMON, Christine FLECK, Ziain TADJINE, Laurent GAUTIER, Alain GREEN, titulaires.

Représentant la communauté de communes Val Briard (CCVB) :

Patrice LEGRAND, Thierry MAURER, Josiane TROTTIER, Jonathan CHAUMONT, Jean-Claude MERAKCHI, Etienne LEROY, Michèle BENECH, Laudiane MEIGNE-PORTES, Laurence BARBAUX, Dominique RODRIGUEZ, titulaires, Yann LEMAULF, Eric PIASECKI, suppléants.

Pouvoirs :

- de M. Devaux à M. Chatelot (CCBRC)
- de Mme Chauvaux à M. Saoût (CCBRC)
- de Mme Semonsu à M. Piot (CCBRC)
- de M. Bouchart à Mme Celanie (CAPVM)
- de M. Chavance à M. Tiennot (CCPB)
- de Mme Mirat à M. Legrand (CCVB)
- de M. Coquelet à Mme Trottier (CCVB).

Absents non représentés :

Représentant la communauté de communes Brie des Rivières et Châteaux (CCBRC) :

Eric Cantarel, Nathalie Dutriaux, Thomas Berthon, Guillaume Klotz, Nicole Vibert.

Représentant la communauté de communes l'Orée de la Brie (CCOB) :

Franck Grasseler, Joël Bigot

Excusé : Christophe Couloumy.

Représentant la communauté d'agglomération Melun Val de Seine (CAMVS) :

Aline Couderc

Excusée : Nathalie Canet.

Représentant la communauté d'agglomération Marne et Gondoire (CAMG) :

Excusé : Farid Gautier.

Représentant la communauté d'agglomération Paris Vallée de la Marne (CAPVM) :

Gilles Bord, Hocine Oumari, Thierry Tasd'homme, Jean-Bernard Blondin, Jean-Claude Olivieri, Yamina Amara

Excusés : Sofiane Ghazelane, Gérard Tabuy, Analia Haller, Pierre Vasseur.

Représentant la communauté de communes Les Portes briardes entre villes et forêts (CCPB) :

Eric Sérafin-Bonvarlet, Grégoire Cordesse, Frédéric Marcoux, Claude Seveste.

Représentant la communauté de communes Val Briard (CCVB) :

Marc Tetart, Stéphane Robert, Jean-Claude Cocquelet, Eddy Bapelle, Hugues Marcelot, François Moratille, Philippe Louise dit Mauger, Maurice Blanchard, Jean-Claude Delavaux.

Excusés : David Vicente, Frédéric Poupinot, Nathalie Robaey.

105/03-2023 Convention annuelle avec le Centre de Gestion de Seine-et-Marne relative au service de médecine professionnelle et préventive :

Vu les dispositions de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment son article 108-2

Vu la Loi n° 83.634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires

Vu le décret n° 85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale;

Vu le décret n° 85.643 du 26 juin 1985 modifié relatif aux Centre de Gestion

Vu le décret n° 87-602 du 30 juillet 1987 relatif à l'organisation des comités médicaux, aux conditions d'aptitude physique et au régime des congés de maladie des fonctionnaires territoriaux ;

Considérant que la collectivité est tenue de prendre les dispositions nécessaires pour éviter toute altération de l'état de santé des agents du fait de leur travail

Vu le projet de convention bis 2023 d'adhésion décrivant les missions confiées au Centre de Gestion de Seine-et-Marne en matière de médecine préventive ;

Vu la charte d'organisation et de fonctionnement du service de médecine professionnelle et préventive,

Le Comité Syndical :

*- **APPROUVE** l'adhésion du SIETOM 77 au service de médecine professionnel et préventive pour l'année 2023*

*- **APPROUVE** la tarification du service de médecine*

*- **AUTORISE** le Président à signer la convention correspondante ci-annexée.*

Délibération adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Pour extrait conforme,
Tournan-en-Brie, le 6 mars 2023.



Certifié exécutoire,
Par affichage et transmission,
en Préfecture.

Le Président,
Dominique RODRIGUEZ.
Signé électroniquement.

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif, situé au 43 rue du Général de Gaulle – 77000 Melun ou via la plateforme www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou sa notification et de sa réception par le représentant de l'Etat.